



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° 26-006

VALIDATION DES ATTRIBUTAIRES DES OPERATIONS EN BRS LES VICTORIEUSES

Le Conseil d'Administration de TERRES CARAIBES - Etablissement Public Foncier Guadeloupe – Saint-Martin, régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni le **mercredi 21 janvier** à TERRES CARAIBES -, Route de la Rocade 97139 Grand-Camp LES ABYMES, sous la présidence de monsieur Patrick SELLIN, en présence de madame Josiane GATIBELZA membre d'honneur, de l'établissement.

Etaient Présents

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT
ALIX NABAJOH	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LOULY BONBON	CAGSC	TITULAIRE
HERIC ANDRE	CAGSC	TITULAIRE
EDMEE MAURIELLO	CANBT	TITULAIRE
YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT-MARTIN	TITULAIRE
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT-MARTIN	TITULAIRE

Etaient Représentés

NOM PRENOM	COLLEGE	STATUT	REPRESENTE PAR	COLLEGE	STATUT
ERIC JALTON	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
LILIANE MONTOUT	CARL	TITULAIRE	YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
JEAN BARDAIL	REGION	TITULAIRE	PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION – MERCREDI 21 JANVIER 2026 – SIEGE TERRES CARAIBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-79438723 2026-01-21 26 00 DE

~~Etat~~ ~~Absents~~ ~~Excusés~~

Accusé certifié exécutoire

Réception par : 21/01/2026
Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



NON/PRENOM	COLLEGE	STATUT	OBSERVATIONS
PIERRE THICOT	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	
JEAN-CLAUDE MAES	CCMG	TITULAIRE	
PHILIPPE DEZAC	CANBT	TITULAIRE	
BLAISE MORNAL	CANGT	TITULAIRE	
JEAN-MARIE HUBERT	REGION	TITULAIRE	
DAVID MONTOUT	REGION	TITULAIRE	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception Vu le code général

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



PROJET DE DELIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5215-20 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 300-1 et L 324-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-030 /SG/DiCTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'EPFL de Guadeloupe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2021 portant agrément en tant qu'Organisme de Foncier Solidaire de l'Établissement Public Foncier de Guadeloupe ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

Vu le code de la construction et de l'habitation les articles L 255-1 à L 255-19 et R 255-1 à 11

Vu la délibération n° 25-022 du conseil d'administration de TERRES CARAIBES en date du 26 mars 2025 approuvant l'opération LES VICTORIEUSES portant sur la réalisation 22 logements collectifs en BRS aux Abymes et désignant la société JSK CONSEILS en qualité d'opérateur ;

Vu la commission d'attribution qui s'est réunie en date du 5 décembre 2025 ;

Considérant la liste des attributaires présentée en séance ;

Après en avoir délibéré,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTENT LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration valide la liste, annexée à la présente, des familles attributaires de logements en Bail Réel Solidaire (BRS) pour l'opération LES VICTORIEUSES sur le territoire de la commune des Abymes et agréé les ménages conformément à l'article L.255-11-1 du CCH.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration valide la liste d'attente des familles, annexée à la présente, dans l'hypothèse d'un désistement pour un logement en Bail Réel Solidaire (BRS) d'un des attributaires de la liste visée à l'article 1 pour l'opération LES VICTORIEUSES.

ARTICLE 3 : Les familles sélectionnées seront notifiées de leur attribution par lettre recommandée avec accusé de réception, avec les informations nécessaires pour finaliser leur dossier et préparer la signature des contrats dedans le cadre du Bail Réel Solidaire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-794380733-20260121-26-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

ARTICLE 4. La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Pour l'autorité compétente par délégation



Les ABYMES, le 21 janvier 2026

Le Président de
TERRES CARAIBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Le 1^{er} Vice-Président de
TERRES CARAIBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

Monsieur Patrick SELLIN

Monsieur Alix NABAJOH

Les actes pris par TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe-Saint-Martin sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

LES VICTORIEUSES - COMMISSION D'ATTRIBUTION DU 5 DECEMBRE 2025

Accusé de réception n° 971-794380733-20260121-26-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

Publication : 21/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

971-794380733-20260121-26-006-DE



LOT	TYPE	N° DOSSIER	SITUATION MATRIMONIALE	CSP	Secteur Activité	TYPE LOGEMENT OCCUPE	Financement	OBSERVATIONS	PRIX DU LOGEMENT	SURFACE M2	AVIS DE LA COMMISSION
1	T3	TC 25-02-07	CELIBATAIRE	Ass Relation donneurs de sang	PRIVE	SEMSAMAR	PRÊT BANCAIRE		177 268,20 €	64,72	FAVORABLE
2	T3	TC 25-02-01	CELIBATAIRE	Aide soignante	PUBLIC	SEMAG	PRÊT BANCAIRE		117 925,00 €	64,96	FAVORABLE
3	T3	TC 25-02-03	CELIBATAIRE	Gestionnaire et coordonatrice de site - entreprise privée	PRIVE	SIG	PRÊT BANCAIRE		117 925,00 €	64,96	FAVORABLE
4	T3	TC 25-02-15	CELIBATAIRE + 1 ENFANT à charge	Fonctionnaire	PUBLIC	SEMAG	PRÊT BANCAIRE		117 925,00 €	64,96	FAVORABLE
4	T3	TC 25-02-20	CELIBATAIRE	Ass Direction	PRIVE	Parc privé	PRÊT BANCAIRE		117 925,00 €	64,96	LISTE D'ATTENTE
5	T3	TC 25-02-08	CELIBATAIRE	Chargé Exploitation	PRIVE	Hébergée	PRÊT BANCAIRE		117 925,00 €	64,96	LISTE D'ATTENTE
5	T3	TC 25-02-22	CELIBATAIRE	Ass Accueil	PRIVE	Parc social	PRÊT BANCAIRE		117 925,00 €	64,96	FAVORABLE
6	T1	TC 25-02-19	CELIBATAIRE	Intermittent spectacle	PRIVE	SEMSAMAR	PRÊT BANCAIRE		83 950,41 €	30,65	FAVORABLE
7	T3	TC 25-02-23	CELIBATAIRE + 1 ENFANT à charge	Responsable - Association but social	PRIVE	Hébergée	PRÊT BANCAIRE		170 530,26 €	62,26	FAVORABLE
11	T3	TC 25-02-21	CELIBATAIRE + 1 ENFANT à charge	Coordonatrice de soin	PUBLIC	Hébergée	PRÊT BANCAIRE	Préférence pour Pt CANAL	171 187,62 €	62,50	FAVORABLE
12	T1	TC 25-02-16	CELIBATAIRE + 1 ENFANT à charge	Cuisinière	PRIVE	Hébergée	PRÊT BANCAIRE		84 580,38 €	38,28	FAVORABLE
13	T3	TC 25-02-10	CELIBATAIRE	Ingénieur d'Affaires entreprise privée	PRIVE	SEMSAMAR	PRÊT BANCAIRE	vit avec sa mère qui occupera le logement avec lui	174 036,18 €	63,54	FAVORABLE
14	T3	TC 25-02-12	CELIBATAIRE + 1 ENFANT à charge	Infirmière CHU	PUBLIC	Parc privé	PRÊT BANCAIRE		174 036,18 €	63,54	FAVORABLE
15	T3	TC 25-02-09	CELIBATAIRE (adulte protégé)	-	PRIVE	Parc social	COMPTANT		174 036,18 €	63,54	FAVORABLE
16	T3	TC 25-02-05	DIVORCEE + 2 ENFANTS à charge	Assistante RH	PRIVE	SIKOA	PRÊT BANCAIRE		174 036,18 €	63,54	FAVORABLE
17	T3	TC 25-02-02	DIVORCEE NON REMARIEE	Pâtissière	PRIVE	SIG	PRÊT BANCAIRE	Client Direct CA	159 711,20 €	58,31	FAVORABLE
17	T3	TC 25-02-06	CELIBATAIRE	Resp Service - Association	PRIVE	Parc privé	PRÊT BANCAIRE		159 711,20 €	58,31	1ER SUR LISTE D'ATTENTE
17	T3	TC 25-02-11	DIVORCEE NON REMARIEE	Comptable -	PRIVE	Parc privé	PRÊT BANCAIRE		159 711,20 €	58,31	2ÈME SUR LISTE D'ATTENTE
18	T3	TC 25-02-17	DIVORCEE NON REMARIEE	Comptable	PRIVE	SPHLM	PRÊT BANCAIRE		169 325,10 €	61,82	FAVORABLE
19	T4	TC 25-02-18	CONCUBINAGE	Mr : Agent Location Mme Assistante RH	PRIVE	SEMAG	PRÊT BANCAIRE		231 527,83 €	84,53	FAVORABLE
22	T3	TC 25-02-04	CELIBATAIRE	Commerciale entreprise privée	PRIVE	Hébergée	PRÊT BANCAIRE		155 849,21 €	56,90	LISTE D'ATTENTE
22	T3	TC 25-02-14	DIVORCEE NON REMARIEE + 2 ENFANTS à charge	Chef d'équipe entreprise privée	PRIVE	Parc privé	PRÊT BANCAIRE	Client Direct CEPAC	155 849,21 €	56,90	FAVORABLE

77% DES LOTS

64% CELIBATAIRES OU DIVORCES SANS ENFANT
32% CELIBATAIRES OU DIV NON REMARIES AVEC ENFANTS A CHARGE
4% CONCUBINAGE

82% ISSUS DU PRIVE
18% ISSUS DU PUBLIC
55% ISSUS DU PARC SOCIAL
23% ISSUS DU PARC PRIVE
22% HEBERGES A TITRE GRACIEUX

TYPE	
T4	
T4	
T4	
T4	
T4	